

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Mallais	Numéro de permis 2021125	Date d'inspection Le 13 novembre 2025	
Nom de l'établissement La Garderinade		Numéro de téléphone (506) 855-4947	
Adresse 158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	21 nov. 2025	13 nov. 2025
Commentaires : Durant la visite, la Mentore en Assurance de la Qualité observe 3 bouteilles d'eau qui n'est pas étiquetée avec le nom de l'enfant. Tous les effets personnels des enfants doivent avoir une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'exploitante a immédiatement ajouté le nom de l'enfant sur toutes les bouteilles d'eau. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. La Mentore en Assurance de la Qualité est présente durant la collation et lors d'une activité de peinture d'un petit coffre. La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants utiliser leur créativité pour créer leur petit coffre unique en utilisant des différentes formes de pinceaux et les couleurs de leur choix. La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les éléments suivants : - Le ratio et le nombre maximal d'enfants - Les toilettes - Les espaces de rangement - Les effets personnels - Alimentation - L'aire de jeu extérieur - Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieur Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Le 13 novembre 2025

Date

permis

original signé par
Nadia Mallais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 novembre 2025

Date